



Le Petit Dronne

Chers amis,

Dernier bulletin avant les vacances d'été. En Conseil municipal nous avons clôturé le budget de 2025 et nous avons voté celui de 2026.

Pour celui-ci, en raison des incertitudes départementales et nationales, concernant les subventions d'un côté et les dotations de l'autre, il a été nécessaire de revaloriser le montant des taxes.

Cela s'est avéré obligatoire afin d'assurer l'équilibre financier de la commune. L'année 2026 est une année de transition sans ouverture de chantier important.

Les chantiers du Vival (supérette) et de la résidence Lagrange avancent, lentement à notre goût, mais nous n'y pouvons rien.

L'étude de faisabilité concernant la rénovation de l'école a démarré.

La période que nous vivons, comme vous le savez, est particulièrement compliquée, que ce soit sur le plan intérieur ou mondial. Il nous est difficile de nous projeter mais nous devons faire preuve de résilience et maintenir le cap.

Au moment où j'écris ces mots, nous traversons une période caniculaire, qui est sans précédent, et qui confirme le changement climatique au niveau mondial. Nous avons été obligés de prendre des décisions particulières, comme la fermeture de l'école les après-midi, fermeture du centre aéré, mise à disposition, pour les personnes le souhaitant, de la bibliothèque et la salle des associations qui sont climatisées et enfin un contact régulier avec nos aînés a été mis en place.

Lorsque vous recevrez ce bulletin, nous devrions avoir retrouvé une vie normale.

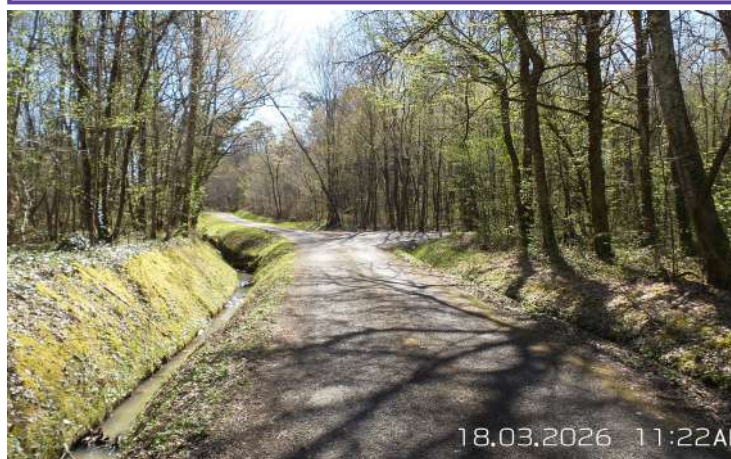
Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été.

Le Maire

SOMMAIRE

les budgets : vote des taux - fiscalité
Infos utiles
Services transports (CALi ; SNCF voyageurs)
Lutte contre le frelon asiatique
Accueil périscolaire
Opération caritative - Rando pédestre
Les Rochal'Twirl (en route pour l'Europe)
Rencontres intergénérationnelles
Bibliothèque municipale - des adaptations
La brocante de l'Amicale
Les Nocturnes Gourmandes (13 juillet et 6 août)
Forum des Associations - Badminton
Addendum : Repas des Aînés (13 septembre)
régularisation des constructions illégales

à l'embranchement des communes



LES BUDGETS

La loi de finances de 2024 a voulu simplifier la tenue des comptes des collectivités en instituant le **Compte Financier Unique (CFU)** en lieu et place du Compte administratif tenu par le Maire et le Compte de gestion tenu par le Comptable public. Ainsi cette démarche supprime la redondance des écritures comptables. Toutefois les prérogatives de chaque entité est maintenue. La tenue des comptes de chacun est respectée. Au final ces comptes doivent nécessairement concorder mais ils sont présentés dans un document unique.

Résultat des opérations comptables de l'année 2025

SECTION FONCTIONNEMENT

recettes :	1 777 697,44 €
dépenses :	1 708 140,52 €
résultat de l'exercice	+ 69 556,92 €
résultat exercices antérieurs	+ 52 947,72 €
résultat clôture cumulé	+ 122 504,64 €

SECTION INVESTISSEMENT

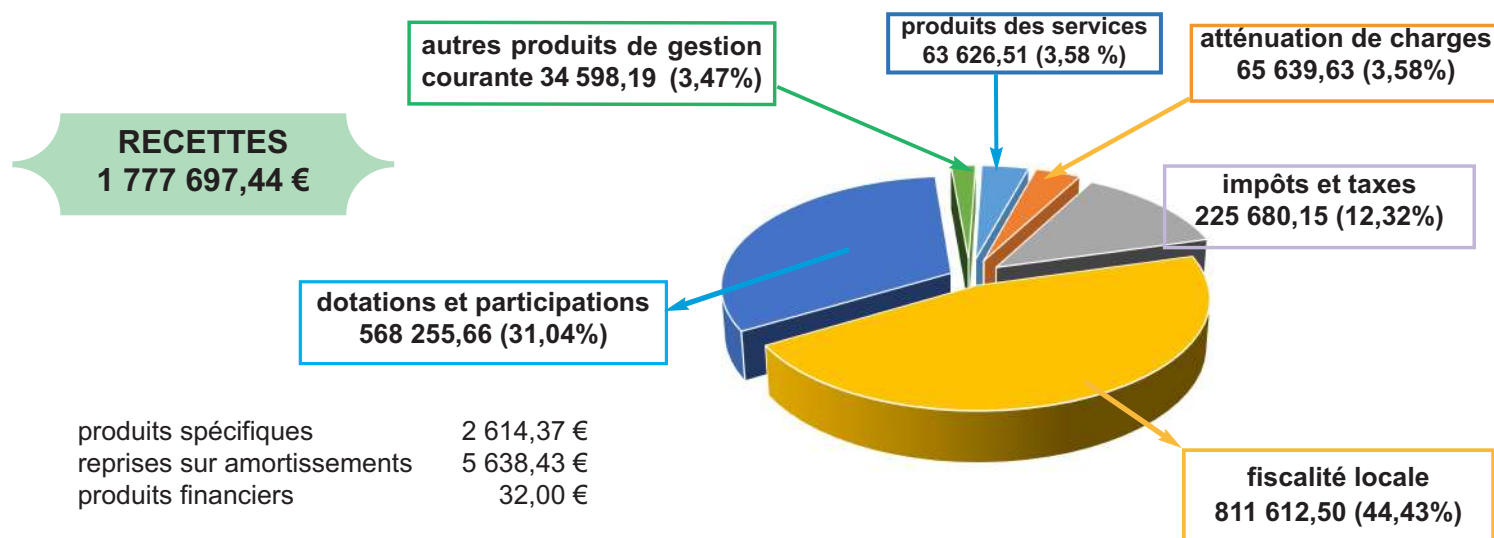
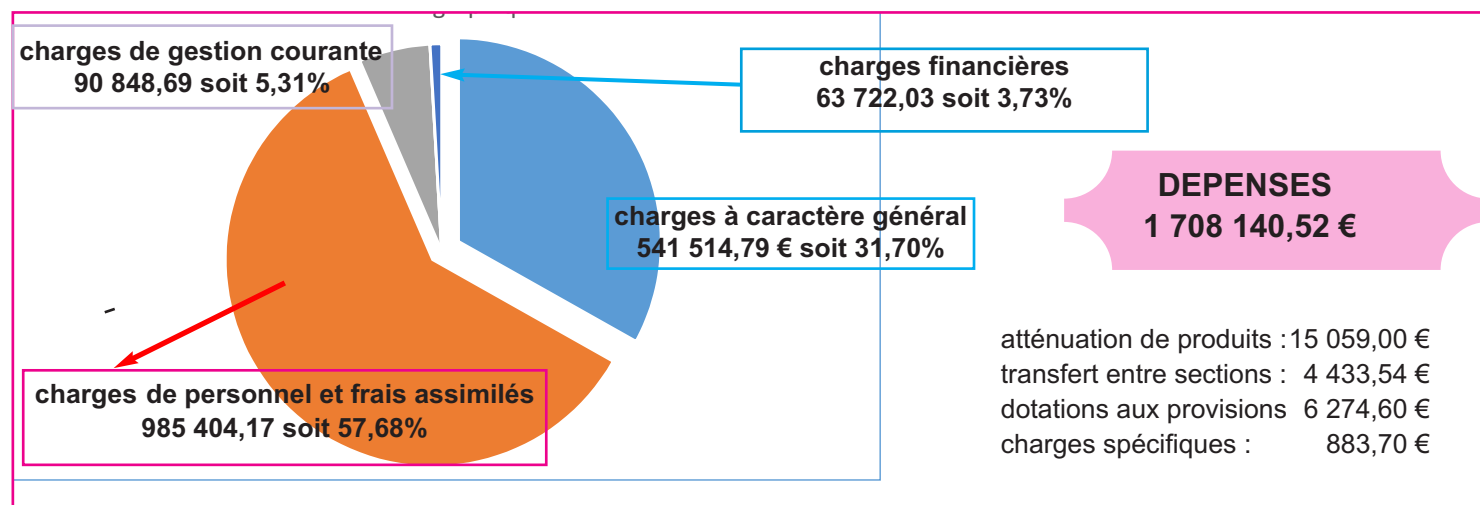
recettes	522 429,97 €
dépenses :	550 694,54 €
résultat de l'exercice :	- 28 264,57 €
résultat exercices antérieurs	+ 527 943,38 €
résultat clôture cumulé :	+ 499 678,81 €

Ce bilan montre un excédent, tant en fonctionnement qu'en investissement. Toutefois la collectivité est engagée à hauteur de 184 487,78 € qui restent à mandater en investissement. De même elle est en attente d'encaisser des recettes d'un montant de 140 000 €, ce qui représente un solde de - 44 487,78 €. Toutefois en tenant compte du résultat de clôture de la section investissement de 499 678,81 € cela représente un excédent de 455 191,03 €.

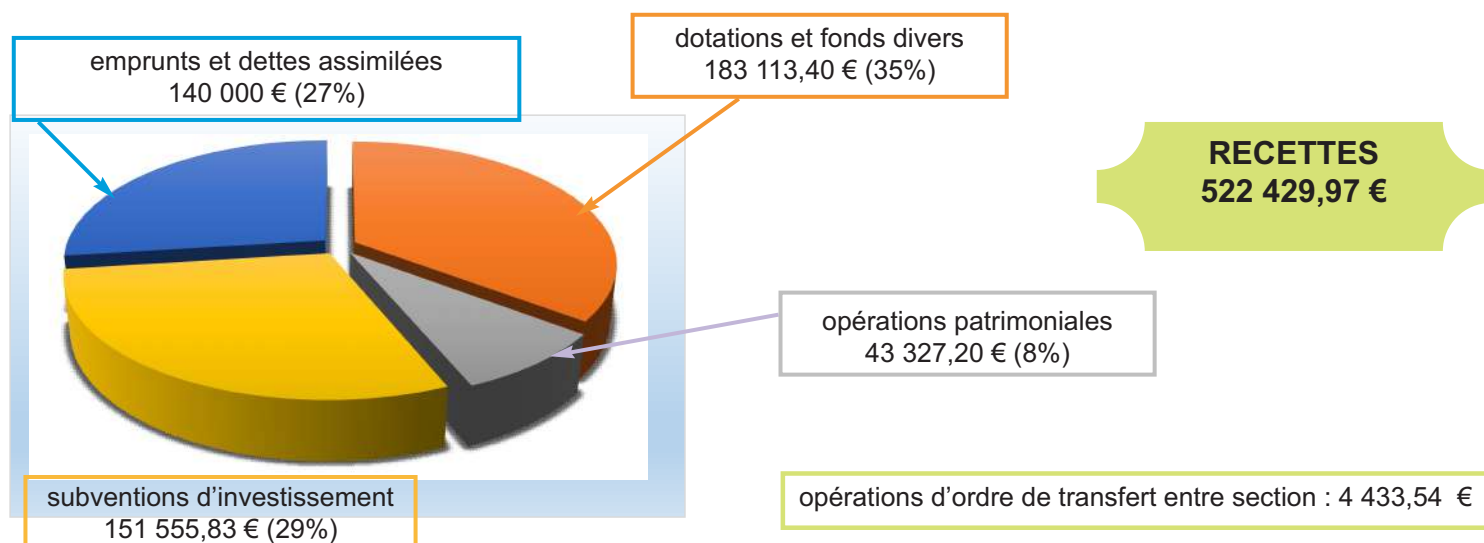
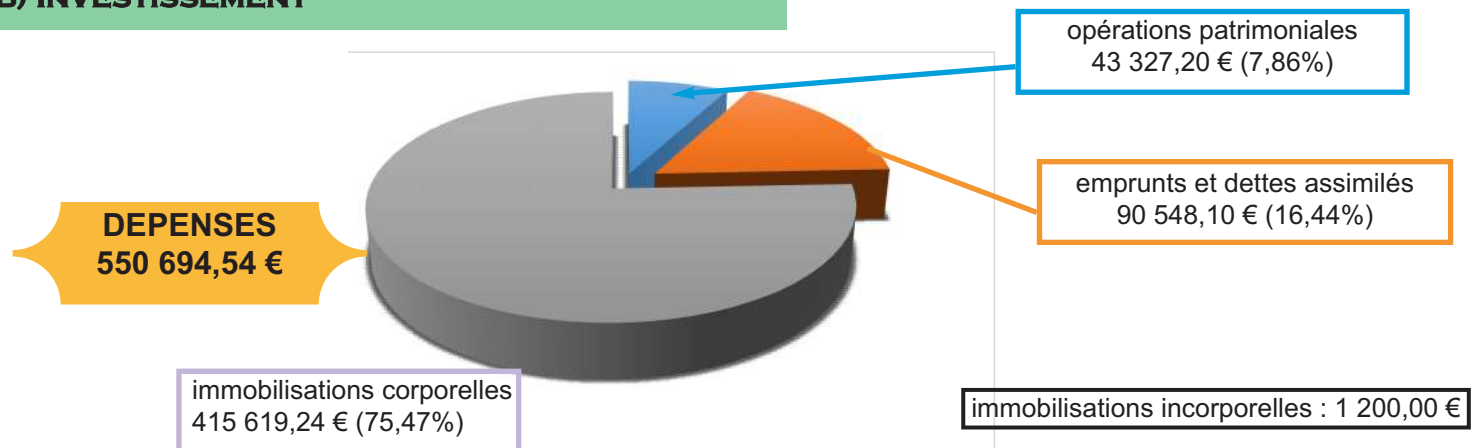
L'excédent de la section de fonctionnement permet d'affecter 112 504,64 à la section investissement, le reste 10 000 € à la section fonctionnement.

représentation des opérations réalisées en 2025

A) FONCTIONNEMENT



B) INVESTISSEMENT



ANNEE 2026

1 - TAUX DES TAXES LOCALES

Considérant le gel des subventions du Conseil départemental, des incertitudes concernant les dotations de l'Etat et de l'augmentation des fluides, il est néanmoins nécessaire pour la commune d'assurer son équilibre financier tout en respectant la stabilité fiscale. Ainsi le montant des taxes locales a été revalorisé, sans pour autant couvrir le montant de l'inflation. Ainsi elles passent :

- foncier bâti : de 44,42% à 44,86%
- foncier non bâti : de 73,15% à 73,88%
- taxe d'habitation (pour ceux qui y sont assujettis) de 14,79% à 14,94%

2 - BUDGET PRIMITIF COMMUNAL (ou primitif)

crédits ouverts en recettes et en dépenses à hauteur de :

- ≈ 1 803 192 € en fonctionnement
- ≈ 1 036 187 € en investissement

FISCALITE

déclaration en ligne des biens immobiliers : une mise à jour nécessaire avant le 1er juillet 2026

Les propriétaires de biens immobiliers ont l'obligation de déclarer à l'administration fiscale, via l'espace "impots.gouv.fr service : gérer mes biens immobiliers" la situation d'occupation au 1er janvier de leurs logements.

Les propriétaires avaient jusqu'au 30 juin 2026 inclus pour déclarer tout changement de situation, tels que la modification d'usage du bien ou encore le changement de locataire ou d'occupant en 2025.

Si la situation est identique à celle déclarée précédemment aucune démarche supplémentaire n'est nécessaire.

INFOS utiles

CALIBUS

TRANSPORT SCOLAIRE DE LA CALI



TRANSPORTS SCOLAIRES

Année scolaire 2026 / 2027

Ecoliers, Collégiens, Lycéens

domiciliés ET scolarisés sur une commune de La Cali, souhaitant emprunter une ligne de transport scolaire ou le TER à destination de votre établissement d'enseignement.

Inscriptions et réinscriptions du 1er juillet au 16 août sur le site : calibus-inscriptions.lacali.fr

Vous êtes domiciliés OU scolarisés hors de La Cali, inscrivez-vous auprès de la région Nouvelle-Aquitaine transports.nouvelle-aquitaine.fr

Pour tout renseignement - service Transport de La Cali - 05 24 24 22 20 - transportscolaire@lacali.fr

LIGNE 41 + l'actualité TER

TER Coutras - Libourne - Bordeaux - Biganos, Arcachon
dispositif vélo estival du 1er mai au 27 septembre 2026

La Région Nouvelle-Aquitaine et SNCF Voyageurs ont mis en place un nouveau dispositif
Pour voyager avec son vélo ou sa trottinette électrique il faudra être muni d'un billet vélo ou d'un billet Vélo Zen en supplément du titre de transport habituel.

Cette réservation au prix de 3 € est obligatoire pour tous les voyageurs occasionnels.

Les voyageurs abonnés sont dispensés de réservation. Ils peuvent embarquer leur engin à bord dans la limite des places disponibles.

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Comme chaque année, à cette époque, le frelon fait son apparition. L'alerte est donnée pour lutter contre ce prédateur. Une réunion qui s'est tenue le 25 juin à l'initiative de la Région Aquitaine est venue apporter des précisions pour lutter contre cette espèce classée « exotique environnementale préoccupante au niveau de l'Union Européenne »

I - Des méfaits connus :

a) pour les humains. Le venin du frelon asiatique contient des composés chimiques. Les piqûres sur des zones sensibles ou en cas d'allergie peuvent déclencher des réactions graves pouvant nécessiter une hospitalisation (choc anaphylactique). Il est en outre capable de piquer plusieurs fois sans perdre son dard.

b) pour la biodiversité pour nourrir les larves (papillons, araignées, abeilles...) Pour les abeilles, les prédateurs se postent en vol stationnaire près d'un essaim pour se jeter sur la butineuse lorsqu'elle revient chargée de pollen.

II - Les préconisations :

a) le piégeage : il doit intervenir entre février et mai à l'occasion des premières floraisons du printemps. C'est le nit primaire. Si l'emplacement se révèle inadapté, trop exigü, les ouvrières vont bâtir un second nid de juin à novembre.

Il est recommandé d'effectuer un piégeage raisonné et ciblé. Il doit s'arrêter dès que les températures s'élèvent pour préserver les autres insectes.

Certains administrés sont passés dans l'art de réaliser avec succès des pièges.

Toutefois les pièges doivent être sélectifs. Les modèles préconisés par le réseau « Fredon » sont de type japonais, coréens et nasses à grilles Néoppi jaunes.

b) la destruction : ne pas le faire soi-même, faire appel à un professionnel. Contacter la Mairie ou :

- le Groupement de défense sanitaire des abeilles de Gironde (tél : 07 50 94 07 90)

- contact@fredon-gironde.fr et signaler sa présence sur le site : <https://lefrelon.com/signalement-frelons-asiatiques>

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - Les enfants aux commandes pour un Festival des Familles réussi

Le vendredi 22 mai à partir de 18 heures, l'accueil périscolaire de l'école « la ronde des platanes » a organisé son Festival des Familles sur le thème « **Du projet à la fête : les enfants aux commandes !** ». Une soirée placée sous le signe de la convivialité, du partage et surtout de la participation active des enfants.

Dès la reprise des vacances de printemps, les enfants se sont pleinement investis dans la préparation de cet événement. Pendant plusieurs semaines, ils ont imaginé les animations, créé les décors, conçu les différents stands, préparé les chorégraphies du spectacle et participé à des ateliers cuisine pour réaliser le buffet proposé aux familles.

Accompagnés par l'équipe d'animation, les jeunes participants ont pu exprimer leurs idées, faire des choix et devenir de véritables acteurs du projet.



Le soir du festival, près de 70 personnes étaient réunies pour découvrir le travail accompli. Les enfants ont présenté avec enthousiasme leur spectacle devant leurs familles, dépassant parfois leur trac pour monter sur scène avec fierté. Ils ont également animé leurs stands et accueilli les visiteurs tout au long de la soirée.

La soirée s'est poursuivie autour d'un buffet préparé par les enfants eux-mêmes et de boissons partagées dans une ambiance chaleureuse. Ce moment d'échange a permis aux familles, aux enfants et à l'équipe d'animation de se retrouver dans un cadre convivial et festif.

L'équipe d'animation se réjouit de la forte participation des familles et remercie chaleureusement les parents présents. Face à l'engouement suscité par cette première édition, elle espère poursuivre cette dynamique en proposant de nouveaux projets participatifs où les enfants continueront d'être au cœur des initiatives.

Une belle réussite qui démontre une nouvelle fois que lorsque les enfants sont écoutés et impliqués, ils sont capables de réaliser de grandes choses.

RANDO CARITATIVE DU 16 MAI - ça a marché pour le Comité des Fêtes

Par voie de conséquences, cela a marché pour les «Clowns Stéthoscopes» et surtout pour les enfants hospitalisés, uniques bénéficiaires de la démarche.

Le 16 mai, 240 marcheurs sont partis sillonner les pistes de la commune de La Barde. C'est la 1ère Dauphine d'Aquitaine qui a donné le top départ pour les 10 et 15 kilomètres du parcours. Les plus modestes, quant à eux, sont restés sur Les Eglisottes en longeant les berges de la Dronne sur 5 kilomètres.

Pour les organisateurs, cette journée du 16 mai, s'est fort heureusement intercalée dans une période bien moins clémente. Aussi on peut comprendre les réticences qu'ont pu avoir certains marcheurs à rejoindre la ligne de départ.

Une partie des organisateurs avec la 1ère dauphine d'Aquitaine. D'autres étaient aux carrefours, aux points de ravitaillement ou en serre files. A chacun son rôle.



Il s'agit de garder le rythme.
Mais après plusieurs kilomètres le peloton s'effiloche



Après les efforts de la randonnée il fallait un moment festif et convivial pour clore cette journée. Une solide collation préparée par l'équipe de Christian Banier a permis à 140 convives de se retrouver ou de créer de nouvelles relations.

De cette journée, les organisateurs peuvent se féliciter des bons retours. Le tracé choisi sur La Barde a été très apprécié, tout comme ce moment festif préparé en toute simplicité.

Pour les organisateurs c'est la récompense d'un long travail de préparation : trouver le bon itinéraire, l'aménager (retrait des obstacles), organiser l'accueil du départ et celui du retour, tout cela ne s'improvise pas.

Merci à tous ces bénévoles qui ont œuvré et porté cette démarche pendant plusieurs jours. Cette action caritative permet de remettre un chèque de 3 00.€ à l'association les «Clowns Stéthoscopes» qui, n'en doutons pas, saura en faire bon usage auprès des enfants hospitalisés. Merci aussi aux généreux donateurs, aux sponsors, sans leur participation le résultat de cette rando n'aurait pas été le même.



chèque (3150 €) remis à la présidente de l'association les «Clowns Stéthoscopes» au profit des enfants hospitalisés.



Nous vous donnons rendez-vous, à la même période, pour la cinquième édition. Vous accomplirez ainsi une bonne action.

un des points de ravitaillement



Pour tenir compte des incertitudes climatiques, il a fallu anticiper. Les tables ont été installées sous le préau du restaurant scolaire et des tonnelles avaient été érigées. Des aménagements appréciés.



Un travail assidu et en route pour l'Europe

Cela a commencé les 14 et 15 février dernier, au gymnase. C'était les sélections avec le concours régional.

Le week-end de Pâques, c'est à Nîmes que la compétition s'est poursuivie avec le championnat de France. 5 compétiteurs des Rochal'Twirl, qui visait plus haut, ont présenté 12 chorégraphies en vue de leur qualification pour le championnat d'Europe. Contrat rempli avec 5 médailles d'or, autant d'argent et une de bronze.

Sur les 29 clubs engagés, le club local figure parmi les 3 meilleurs sur le plan national.



Ce championnat d'Europe se tiendra les 3, 4 et 5 juillet à Saint Laurent de la Salanque (66250). Cinq compétiteurs seront là pour présenter leurs chorégraphies et défendre les couleurs des Rochal'Twirl (Manon Buignet, Daudé Clothilde, Chanteau Elycia, Clarisse Daudé et Yanis Buignet). A ce niveau la compétition sera rude mais avec 3 entraînements par semaine au gymnase, rien n'est laissé au hasard. Pour la Présidente, Myriam Daudé, par ailleurs juge à l'Union des Majorettes Françaises, c'est un travail préparatoire de tous les instants et particulièrement absorbant.

Il s'agit aussi de répondre aux sollicitations, lors de manifestations extérieures. C'est que la renommée va

au-delà des limites locales. Ainsi c'est Chalais, Chamadelle, Coutras, Cubnezais, Libourne, St Christophe de Double, Les Eglisottes. Gageons que cela ne pourra que s'étendre.

Voilà bien un parcours qui porte haut les couleurs de notre Collectivité et qui honore tous ceux qui évoluent autour de cette association. Souhaitons qu'à Saint-Laurent de Salanque, en ce début juillet ce sera la consécration des efforts consentis.

Avec eux
à Saint Laurent de la Salanque
les 3, 4 et 5 juillet 2026



RENCONTRE INTERGENERATIONNELLE



Le Département, et les Centres locaux d'Information et de coordination, se sensibilisent, depuis quelques années, sur l'isolement des aînés. Cette année l'action a été programmée la 1ère semaine de juin.

Le CCAS de Les Eglisottes, dès le mois de mars, s'est positionné pour cette démarche (Cf BM N°52) avec la participation programmée du club de théâtre du Collège de Coutras. Pour le CCAS la date a été fixée au mardi 2 juin.

avec le
CCAS



Mais le but de cette journée, est d'informer les séniors, qui peuvent se trouver dans le besoin. L'APASAD Nord Libournais a ainsi pu présenter les démarches nécessaires et les actions envisageables..

En clôture tout le monde s'est retrouvé pour échanger autour d'un goûter convivial.

Hélas pour les organisateurs, la participation du Club de théâtre a été annulée de façon inopinée. Cette rencontre intergénérationnelle étant programmée il a fallu, en peu de temps, improviser, s'organiser. C'est fort à propos que l'idée a germé d'organiser des jeux faisant appel aux connaissances musicales de nos séniors. Sur l'enregistrement de chansons des années 60 la "compétition" s'est engagée entre les séniors de Saint Seurin sur l'Isle et ceux de Les Eglisottes.

En définitive c'est pari gagnant pour tous, tant l'après-midi s'est déroulé dans la bonne humeur.

LES HORAIRES

mardi	14 à 18h
mercredi	10 à 12h et de 14 à 18h
jeudi	16h30 à 18h
vendredi	10 à 12h et de 16h30 à 18h

PETITES VACANCES

mardi de 14 à 18h
mercredi à vendredi de 10 à 12h et de 14 à 18h
fermé une semaine

*les infos de
la bibliothèque*



7 JUIN - BROCANTE DE L'AMICALE

chalands et exposants



un galop d'entraînement des Majorettes avant leur départ pour le championnat d'Europe



Après le spectacle des Majorettes, le club "Les motards de la Dronne" est parti en reconnaissance en parcourant les rues de la commune. L'après-midi a été dédié aux baptêmes. Beaucoup de candidats et de l'engouement pour un jeune public, émerveillé et peut-être envieux devant ces belles mécaniques, aux chromes rutilants.



Les brocantes suscitent toujours de l'attrait, surtout lorsque le temps est de la partie. Un brin d'imagination et les organisateurs ont sorti les flâneurs et les exposants de la routine habituelle.

Le matin les "Rochal'Twirl" ont donné le ton. Pour cette asso il reste encore quelques semaines avant l'aboutissement à de longs mois de préparation.

Puis les cylindres des motos se sont fait entendre. Après un tour de chauffe, en fin de matinée, sur les routes de la commune, c'est l'ivresse de la vitesse que de nombreux adeptes ont retrouvé.

L'intendance n'a pas fait défaut. Sur place on pouvait trouver crêpes, sandwich, boissons. Que serait la vie d'une Cité sans le dévouement des bénévoles ?

Déjà les organisateurs ont des projets en tête pour la prochaine édition.

C'est la saison : les mesures nécessaires

OLD pour obligation légale de débroussaillage

En Aquitaine c'est 1500 départs de feu et 1600 ha de surface brûlée. 94% des départs de feu sont d'origine humaine.

Selon les zones du PLU ou du PLUI la réglementation est différente. **Toutefois l'objectif est le même : réduire la densité de la végétation autour des maisons pour limiter la propagation des incendies.**

I - Principe général :

Pour les terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts l'obligation s'applique sur :

- * 50 mètres aux abords des constructions ;
- * 10 mètres de part et d'autres des voies privées d'accès aux constructions.

Les arbres ne doivent pas être plantés à une distance inférieure à 3 mètres des constructions. Les premières branches doivent être à 2,50 mètres (minimum) du sol

a) zones urbaines : l'obligation de débroussailler porte sur la totalité des parcelles bâties ou non bâties. Elle est à la charge du propriétaire ou de ses ayants droits.

b) zones naturelles, agricoles ou forestières

II - QUI doit débroussailler ?

L'obligation incombe à celui qui crée le risque, sans tenir compte des limites de propriété. C'est à dire qu'en présence d'un terrain nu qui jouxte une construction c'est le **propriétaire de la construction qui doit effectuer l'opération de débroussaillage**. Il doit en informer au préalable le propriétaire de ce terrain qui ne peut s'y opposer.

III - QUAND : avant la reprise de la végétation (février/mars). L'opération peut aussi se réaliser en automne.

ATTENTION : les végétaux coupés doivent être compostés, broyés ou déposés en déchetterie. Ils ne peuvent être incinérés (voir ci-après).



Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, le plan particules, présenté le 28 juillet 2010 en application de la loi de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, précise que le brûlage des déchets verts est interdit. Il peut être à l'origine de troubles, de propagation d'incendie. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, notamment des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

la MSA Gironde informe du déménagement de son siège social

à partir du 22 juillet 2026 la MSA Gironde aura son siège social 61 boulevard Joliot-Curie - CS51585 - 33052 Bordeaux Cedex

Téléphone inchangé : 05 56 01 83 83

LA VIE ASSOCIATIVE



lundi 13 juillet : devant le gymnase

- restauration et animation
- feu d'artifice : devant le terrain de tennis

jeudi 06 août : place de La Poste/Mairie

- restauration et animation



**LES ÉGLISOTTES
FORUM DES ASSOCIATIONS
au Gymnase à partir de 14h00**

**SAMEDI
5
SEPT.**

Vous pourrez y retrouver les associations des Eglisottes et Chalaures qui se feront un plaisir de vous accueillir et de vous faire découvrir leurs activités.

De nombreuses animations et démonstrations vous seront proposées tout au long de l'après-midi (démonstration pilates, concours de tirs au but, initiation au disc-golf et au badminton, pétanque, boules lyonnaises,...).

Vous pourrez notamment applaudir les majorettes des Eglisottes (les Rochal'Twirl) multimédaillées aux derniers championnats de France.

L'animation musicale sera assurée par Manon Cruz (The Voice) et son groupe de chanteurs (Star Light).

L'équipe organisatrice vous attend nombreux au gymnase Serge Cailleau tout au long de l'après-midi.

Pour tout renseignement : Philippe MARIETTE 06 43 06 74 22



BADMINTON CLUB LES EGLISOTTES - ASC

Nouveauté pour la saison 2026/2027

La saison 2025/2026 s'achève et déjà nous nous projetons sur 2026/2027. Le bilan est plus que satisfaisant puisque le club compte 32 adhérents.

Pour information les séances de badminton seront maintenues les **lundis (18h00-20h00) pendant tout l'été.**

Dans cet esprit un partenariat avec le camping « L'eau vive » a été conclu afin de permettre aux vacanciers résidant au camping cet été de venir découvrir la pratique du badminton.

Notre démarche s'inscrit toujours dans la pratique du badminton-loisir. Aussi à partir de début septembre nous proposerons 2 formules susceptibles d'intéresser le plus grand nombre de joueurs :

- **Formule classique** : cotisation annuelle de 65 euros (avec prêt de matériel : volants + raquettes)

- **Innovation pour la saison 2026/2027** : si vous ne souhaitez pas vous engager pour une saison entière nous vous offrons la possibilité de venir jouer occasionnellement sans réservation et sans engagement pour 5 euros / personne / séance, avec prêt de matériel (volants + raquettes).

Dans les 2 cas nous vous accueillerons :

Les LUNDIS et JEUDIS de 18 à 20heures à la salle Multisports des Eglisottes

Renseignements : **Philippe MARIETTE** - 06 43 06 74 22

**Retrouvez-nous sur le site internet « TonSport.fr »
Club écoresponsable (recyclage des volants usagés)**



16 ans : pensez au recensement citoyen

Profitez des vacances qui s'annoncent pour accomplir cette démarche. Elle est obligatoire à partir du jour de vos 16 ans et dans les 3 mois qui suivent. Elle peut se faire en ligne sur le site "service-public.gouv.fr" ou au sein de la Mairie.

Vous devrez produire : le livret de famille, votre carte nationale d'identité ou passeport, un justificatif de domicile.

L'attestation qui vous est délivrée doit être présentée pour passer le brevet, le baccalauréat, permis de conduire ou tout concours.

Attention : conservez bien l'attestation qui vous sera remise car il n'est pas possible de délivrer de duplicata.

Le recensement citoyen vous permet d'être convoqué à la journée de défense et citoyenneté et d'être inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales.

Si vous n'avez pas accompli cette démarche dans les délais impartis vous avez la possibilité de régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Rentrée scolaire 2026/2027

N'oubliez pas de ramener en Mairie les fiches de renseignements qui ont remises dans le cartable de vos enfants .

Les enfants qui ne seront pas inscrits n'auront pas accès aux différents services (restaurant scolaire, périscolaire...)

Pour les nouveaux inscrits : veuillez vous présenter en Mairie pour retirer un dossier muni :

- du livret de famille
- d'un justificatif de domicile (facture de téléphone, d'eau, d'électricité...) au nom de l'un des parents, ou des deux.

Transport scolaire ; l'inscription se fait en ligne du 1er juillet au 16 août : <https://calibus-inscriptions.lacali.fr> (voir page intérieure)